

# Règlement d'Ordre Intérieur

Bureau des Étudiants de Polytechnique (BEP)  
Version 2019



**Le présent règlement est un complément aux statuts du  
Bureau des Étudiants de Polytechnique ASBL.**

## **TITRE I : Du Conseil d'Administration**

**Article 1 :** Tous les membres du Conseil d'Administration doivent être membre effectif de l'association depuis l'assemblée générale de fin de mandat précédant leur élection au plus tard.

**Article 2 :** Composition du Conseil d'Administration

**Article 2.1 :** Le Conseil d'Administration est composé des membres du bureau restreint ainsi que des délégués dont les modalités d'élections sont données dans les titres 2 et 3.

**Article 2.2 :** Le bureau restreint, ou bureau, est composé des cinq membres suivants :

- ***Présidence***

Mène à bien la politique et les objectifs généraux du BEP. Est le contact privilégié entre le BEP et les autorités facultaires et universitaires ainsi que les autres associations de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Est à la tête du bureau restreint, préside les réunions du Conseil d'Administration (CA) et est responsable de la gestion courante de l'ASBL.

- ***Vice-présidence***

Seconde la présidence dans ses tâches de gestion et de représentation de l'association. Coordonne les différents organes de représentation étudiante au sein de la faculté et de l'ULB.

- ***Administrateur-Délégué***

Représente le BEP auprès des entités externes à l'université telles que les entreprises ou l'association des alumni de l'École polytechnique de Bruxelles. Est chargé de la recherche de sponsors tant globaux que spécifiques à un événement, et ce conjointement avec les délégués concernés. S'occupe notamment de l'organisation du drink de la Sainte Barbe.

- **Trésorerie**

Est responsable de la tenue des comptes et du budget du BEP. Examine et critique la balance financière des activités de l'association et dresse le bilan financier dont il rend compte au conseil d'administration et à l'État. Est également chargée de la tenue des stocks.

- **Secrétariat**

Gère la tenue et la publication des procès verbaux du BEP. Est responsable du local et de son matériel ainsi que de la gestion du courrier et des e-mails adressés à l'association. Est en charge de l'inscription des membres à l'association.

L'ensemble du bureau restreint assure une supervision régulière des délégués.

**Article 2.3 :** En addition au bureau restreint, le conseil d'administration est constitué des délégués suivants : (le chiffre entre parenthèses indique le nombre prévu de délégués pour chaque poste)

- **Aide à la réussite (1)**

Met en place une série d'outils (Strategy book, pompes, etc.) pour faciliter la réussite des étudiants de l'école. Est également responsable de l'organisation des Winter & Spring Polytech Blocus, conjointement avec le Coach Polytech.

- **Choix de Section (2)**

Sont en charge de l'organisation des rencontres entre les différentes filières de la faculté et les étudiants en poursuite de cursus afin de faciliter le choix de leur future section. Cela se traduit par des visites et des conférences pendant l'année et cela se clôture par une soirée de rencontre avec des professeurs, des chercheurs, des étudiants de Master et des ingénieurs issus du monde professionnel.

- **Communication (1)**

Est en charge des différentes plateformes de communication du BEP : Page Facebook, site web, LinkedIn, etc. La communication passe aussi par l'envoi de mails et la réalisation d'affiches pour les différents événements. Coordonne la prise de photos aux événements organisés par l'association.

- **Culture du monde professionnel (1)**

Organise l'événement "Culture du monde professionnel" ayant pour but d'informer les étudiants de la faculté sur les différents secteurs d'activité existants pour un ingénieur civil.

- ***Échanges Internationaux (2)***

Sont en charge d'accueillir les étudiants arrivant à l'École polytechnique de Bruxelles (EPB) via les différents programmes d'échanges internationaux. Organisent des rencontres, visites et autres drinks durant l'année afin de faciliter l'intégration des étudiants internationaux. Orientent et conseillent également les étudiants de la faculté désirant bénéficier du système d'échanges internationaux.

- ***Information Technology (2)***

Sont en charge de la gestion des serveurs web et mail, des mailing lists d'année et du fonctionnement du matériel informatique du BEP.

- ***Loisirs (1)***

Organise des événements ludiques en tous genre (initiations et tournois de Whist, projection de films, etc.), dans un but d'intégration des étudiants de la faculté et de promotion du BEP.

- ***Nourriture (1)***

Organise des "midis bouffe", des barbecues et autres événements culinaires. Est également responsable de la préparation de nourriture lors de certains événements organisés par d'autres délégués.

- ***Polytech Game (2)***

Organisent, conjointement avec le BEST Brussels ULB, le Polytech Game, destiné aux étudiants de 5ème et 6ème secondaires.

- ***Promotion & Merchandising (2)***

Assurent la promotion du BEP et de l'EPB à travers la création de goodies (pulls facultaires, bics, tasses, gourdes, frisbee, stickers, blouses de laboratoire, etc.).

- ***Relations avec le Secondaire (1)***

Fait le lien entre le BEP d'une part et les autorités facultaires et universitaires d'autre part en ce qui concerne les futurs et nouveaux étudiants. Est en charge de l'organisation des Journées Portes Ouvertes (JPO), de la Journée d'Accueil aux Nouveaux Étudiants (JANE), des cours ouverts et des salons étudiants pour la partie EPB en collaboration avec les autorités. Contacte et

coordonne les étudiants volontaires désirant contribuer à l'image de la faculté auprès des futurs étudiants.

- **Yes She Can (2)**

Promeuvent l'égalité des genres dans les études d'ingénieur civil. Organisent des activités dans ce but (visites d'écoles secondaires, conférences, ateliers, interviews, etc.). L'organisation de ces activités se fait conjointement avec l'ASBL Yes She Can.

**Article 2.4** : Cinq postes "libres" sont également prévus. Ils permettent aux candidats de proposer un poste innovant. Il n'est pas obligatoire que ces 5 postes soient occupés. Des idées de postes libres sont reprises ci-dessous :

- **Débats & Conférences (1)**

Organise des conférences et des débats, à plus ou moins grande échelle, sur des sujets variés touchant de près ou de loin à l'ingénierie.

- **Photo (1)**

Est responsable de la prise de photos aux différents événements du BEP. Peut s'aider d'un comité interne au BEP pour mener à bien son objectif.

## **Titre 2 : Des élections directes des membres du conseil d'administration**

**Article 3** : Les élections ont lieu selon les modalités décrites à l'article 26 des statuts.

**Article 4** : Le conseil d'administration désigne des assesseurs (3 minimum) responsables du vote. Ceux-ci ne peuvent pas être candidats aux élections directes. Les assesseurs seront chargés de l'ouverture et de la tenue des bureaux de vote, ainsi que du dépouillement. Les résultats des élections seront rendus publics lors de l'Assemblée Générale Élective.

**Article 5** : Les élections ont lieu dans le local du BEP ou au UA4.118. Celui-ci sera réservé aux élections durant la durée de celle-ci. À l'exception des assesseurs et des membres (durant la période où ceux-ci viennent voter), personne n'est admis à l'intérieur du local.

**Article 6** : Les candidats aux élections sont invités à motiver leur candidature au moyen d'une brève présentation écrite. Celle-ci sera rendue disponible aux membres avant les élections.

**Article 7** : Les postes de délégué éligibles aux élections directes sont les suivants :

- Communication
- Échanges Internationaux (à la condition qu'au moins un des candidats d'un même groupe ait effectué un échange international (d'une durée de 6 mois ou 1 an) au cours de son cursus)
- Loisirs
- Nourriture
- Promotion & Merchandising
- Relations avec le secondaire

### **Titre 3 : Des cooptations des membres du conseil d'administration**

**Article 8 :** Les cooptations ont lieu selon les modalités décrites à l'article 26 des statuts.

**Article 9 :** Le conseil d'administration met à disposition des membres un formulaire de candidature. Celui-ci est à remettre à un membre du bureau restreint de l'association 48h minimum avant le conseil d'administration où se tiendront les cooptations. Les candidats sont invités à se présenter lors de ce conseil d'administration.

**Article 10 :** Les membres du conseil d'administration élus directement cooptent les postes restants. Ce vote a lieu à bulletin secret à la majorité simple des membres présents. 2/3 des administrateurs doivent être présents pour que le vote soit valide, si cette condition n'est pas satisfaite les cooptations sont reportées.

**Article 11 :** Le conseil d'administration est souverain et peut décider d'ajouter ou de retirer des postes de délégués.

**Article 12 :** Les postes éligibles aux cooptations sont les suivants :

- Aide à la réussite
- Choix de Section
- Culture du monde Professionnel
- Information Technology
- Polytech Game
- Yes She Can

### **Titre 4 : De la qualité de membre**

**Article 13 :** L'admission en qualité de membre est décrite selon les articles 7 et 8 des statuts de l'association. Le formulaire de candidature est sous la responsabilité du secrétaire et doit être disponible en toutes circonstances au siège de l'association.

**Article 14** : La qualité de membre est valable pour une année académique : du 1er septembre au 30 août. Il est possible de se faire membre en cours d'année, dans tous les cas, la qualité de membre est perdue au 30 août.

**Article 15** : Le secrétaire de l'association est chargé de tenir le registre des membres à jour. Ce registre reprendra également l'adresse e-mail des membres de manière à pouvoir les contacter.

#### **Titre 5 : De la modification du présent règlement**

**Article 16** : Toute modification apportée au présent règlement doit être approuvée par le Conseil d'Administration. Les modifications proposées doivent être clairement énoncées et transmises aux administrateurs en même temps que l'ordre du jour.

**Article 17** : Les modifications sont votées à la majorité simple des administrateurs présents.